00/H0

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2010- <u>99</u>/PRES/PM/MEF portant adoption du Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide au développement (PANEA) 2010-2012.

Visa CF H 0059 26-02-2010

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2008-154/PRES/PM/MEF du 02 avril 2008 portant organisation du Ministère de l'économie et des finances;

Sur rapport du Ministre de l'économie et des finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 janvier 2010;

DECRETE

Est adopté le Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide au développement (PANEA) 2010-2012 dont le texte est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 9 mars 2010

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bemband

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

PLAN D'ACTIONS NATIONAL DE L'EFFICACITE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (PANEA) 2010 - 2012

Novembre 2009

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	lí
SIGLES ET ABREVIATIONS	111
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA REVISION DU PANEA	3
1.1. AU PLAN INTERNATIONAL	ر د
1.2. AU PLAN NATIONAL	4
1.2.1. Vision et perspectives de développement du Burkina Faso	4
1.2.2. Nouvelles orientations en matière de coordination et d'efficacité de l'aide	J
1.2.3. La Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) 1.2.4. Adhésion du Burkina Faso à l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aic	U
1.2.4. Adnesion du Burkina Faso a l'initiative internationale pour la Transparence de l'Alc	ie 6
(IITA).	
II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PANEA 1	7
2.1 LES REALISATIONS	7
2.1.1. Appropriation	7
2.1.2. Alianement	7
2.1.3 Harmonisation	8
2.1.4 Gestion axée sur les résultats	8
2.1.5 Responsabilité mutuelle	8
2.2. LES DIFFICULTES ET CONTRAINTES DE REALISATION	9
III- PRESENTATION DU PANEA REVISE	11
3.1. OBJECTIFS DU PANEA REVISE	
3.1.1 Objectif général	11
3.1.2 Objectifs spécifiques	11
3.2 AXES STRATEGIQUES DU PANEA REVISE	12
3 2 1 Axe 1 Renforcer l'appropriation du processus de développement	12
3 2 1 1 Amélioration de la gestion et des performances des ressources humaines	12
3 2 1 2 Les composantes du cadre formei de développement	13
3.2.1.3. Le dispositif institutionnel et opérationnel de la révision de la stratégie de développement	14
3.2.2. Axe 2. Mettre en place des partenariats plus efficaces et plus ouverts	14
3.2.2.1. Principes de la dynamique d'un partenariat équilibré	14 15
3.2.2.2. Les engagements de partenariats	éfini.
3.2.3. Axe 3. Promouvoir la gestion orientée vers les résultats et la responsabilité mutuelle	17
3.3. LE FINANCEMANT DU PANEA REVISE : IDENTIFICATION DES APPUIS FINANCIERS	18
3.4. LA MISE EN ŒUVRE DU PANEA REVISE.	19
3.5. LE DISPOSITIF DE SUIVI DU PANEA	20
3.5.1. Organisation et composition du Groupe conjoint	20
3.5.2. Fonctionnement du Groupe conjoint	21
A 1 RISQUES LIES A LA FAIRLE ADHESION DES PARTIES	,22
4.2. RISQUES LIES AU MANQUE DE SYNERGIE ENTRE MESURES, ACTIONS ET FINANCEMENTS	22
CONCLUSION	
ANNEXES	
ANNEXE1: BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PANEA1 2007-2009	25
ANNEXE 2: TABLEAU DES ACTIONS DU PANEA REVISE 2010-2012	Z8 0. 35
ANNEAD 3. PROGRAMMATION DUDGETAINE DU FANEA NEVIOL 2010-2012 (MILLIERS DE LOFA	.,

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	DENOMINATION
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
APD	Aide Publique au Développement
ARBF/BF	Association des régions du Burkina Faso
ASCE	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
BF	Burkina Faso
CCIBF	Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso
CGAB	Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DCE-APD	Direction de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGB	Direction Générale du Budget
DG-COOP	Direction Générale de la Coopération
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DOS	Document d'Orientation Stratégique
DP	Déclaration de Paris
ENP	Etude Nationale Prospective
F.CFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
IITA	Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFPRE	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat
MJ	Ministère de la Justice
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
osc	Organisations de la Société Civile
PAA	Programme d'Action d'Accra
PANEA	Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide au développement
PDDEB,	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PED	Pays en Développement
PGA	Plateforme de Gestion de l'Aide
PIP	Programme d'Investissements publics
PM	Premier Ministère

PN-AEPA,	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCD	Rapport sur la Coopération pour le Développement
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SCAP	Stratégie Commune d'Assistance Pays
SP/PPF	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers
SPONG	Secrétariat Permanent pour le suivi des ONG
SRFP	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
VIH-SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, pays enclavé et disposant de très peu de ressources naturelles est fortement tributaire de l'aide publique au développement. En effet, l'aide publique au développement (15,2% du PIB et 32% comptabilisés dans le budget de l'Etat)¹ occupe une place importante dans le processus de développement économique et social du Burkina Faso. Malgré son accroissement depuis plus d'une décennie, cette aide, qui se caractérise entre autres par la multiplicité des intervenants, des procédures ainsi que des modalités d'intervention et des cadres de coordination, n'a pas permis d'obtenir tous les effets recherchés.

Cette situation a amené le Gouvernement à inscrire l'efficacité de l'aide parmi ses principales préoccupations. Ainsi, il suit avec grand intérêt les mutations de la coopération au développement et adhère aux différentes initiatives de la Communauté internationale visant à accroître son efficacité, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (DP) dont l'objectif est de promouvoir un meilleur acheminement et une meilleure gestion de l'aide.

Le troisième Forum de haut niveau d'Accra de septembre 2008 a fait l'état de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de mars 2005. Les conclusions de ce Forum offrent des opportunités renforcées pour réorganiser l'acheminement et la gestion de l'aide afin qu'elle devienne un des piliers intégrés du développement durable. A l'instar d'autres pays, le Burkina Faso saisit cette opportunité pour fixer les voies et moyens visant à renforcer et à internaliser le processus d'appropriation en matière de définition et de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.

L'adoption des orientations du Gouvernement sur la révision du CSLP et sur le cadrage de la coordination, de la complémentarité, de la cohérence et de l'efficacité de l'aide en mars 2009 constitue les axes forts de son engagement afin d'accélérer la progression vers les objectifs cibles fixés pour 2010 dans la Déclaration de Paris. Cette volonté politique du Gouvernement se traduit également par une vision actualisée du développement basée sur des choix stratégiques en matière de politique économique et sociale et une réaffirmation de la position centrale du Burkina Faso dans la gestion et l'efficacité de l'aide.

Il est opportun de rappeler que l'aide publique au développement a comme objectif principal de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. En conséquence, l'obtention d'une meilleure efficacité de l'aide ne pourra être vérifiée qu'à partir de celle portant sur cette stratégie. L'efficacité de l'aide doit contribuer à renforcer la stratégie nationale de développement.

¹ RCD 2008

Le présent Plan d'actions révisé, qui couvre la période 2010-2012, présente les orientations en matière de coordination et d'efficacité de l'aide ainsi que les actions programmées pour sa mise en œuvre. Il s'articule autour des quatre points suivants :

- 1. Contexte et justification de la révision du PANEA;
- 2. Etat de mise en œuvre du PANEA 1;
- 3. Présentation du PANEA révisé;
- 4. Risques majeurs.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA REVISION DU PANEA

Le processus de révision du PANEA intervient dans un contexte caractérisé par des engagements forts, tant au niveau international que national, visant à accroître l'efficacité de l'aide. Il se justifie principalement par l'adoption de nouvelles orientations par le Gouvernement en matière de coordination et d'efficacité de l'aide en parallèle avec les conclusions du troisième Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide. Enfin, la recherche d'une meilleure efficacité de l'aide est d'autant plus justifiée au moment où le Burkina Faso est exposé à la crise mondiale.

1.1. Au plan international

Le troisième Forum de Haut Niveau, qui s'est tenu à Accra du 02 au 04 septembre 2008, constitue l'évènement marquant du contexte de la révision du PANEA. Il a été l'occasion de faire le point à mi-parcours des progrès accomplis au niveau des pays par rapport aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris (DP).

Les conclusions du Forum ayant révélé que les avancées n'ont pas été particulièrement concluantes à cet égard, un programme d'action mieux structuré (le Programme d'action d'Accra), s'appuyant sur des engagements clairs et mobilisateurs, a été adopté afin de relever le défi majeur de parvenir à une meilleure efficacité de l'aide. Trois grands axes ont été retenus :

- renforcer l'appropriation par les pays du processus de développement ;
- bâtir des partenariats plus efficaces et plus ouverts à tous au service du développement;
- obtenir des résultats sur la voie du développement et rendre compte de ces résultats.

La mise en œuvre des conclusions du Forum d'Accra amène le Burkina à relever un certain nombre de défis, à savoir :

- continuer à mieux faire connaître la Déclaration de Paris à tous les acteurs du développement;
- rendre opérationnel le Programme d'action d'Accra;
- réaffirmer le leadership du gouvernement dans la conduite du développement par une appropriation des politiques et des stratégies de développement en disposant des capacités renforcées nécessaires pour élaborer, planifier et suivre les actions de développement;
- réviser le PANEA pour rendre le partenariat consensuel et plus performant;

1.2. Au plan national

1.2.1. Vision et perspectives de développement du Burkina Faso

En 1999, le Burkina Faso a initié une étude nationale prospective (ENP) intitulée « Burkina 2025 » qui lui a permis de se doter d'une vision intitulée : « Burkina Faso : une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale ». L'objectif était de favoriser le dialogue à tous les niveaux sur les problèmes majeurs de développement en vue d'expliciter davantage la vision du futur du pays à l'horizon d'une génération (2025).

Sur la base des orientations de l'ENP, le Burkina Faso a adopté en 2000 un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) révisé en 2003 et doté d'un Plan d'actions.

A partir de 2006, le Gouvernement a élaboré un Document d'orientation stratégique (DOS) qui trace le cadre conceptuel de la vision du développement de long terme tel que défini par l'ENP. Le DOS s'articule autour de quatre pôles : (i) le pôle social, (ii) le pôle économique, (iii) le pôle de la gouvernance et (iv) le pôle extérieur.

Tirant les leçons de la mise en œuvre du CSLP sur la période 2004-2008, le Gouvernement procède à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement. Il s'agit du « Document de stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)» pour une nouvelle période quinquennale qui prendra le relais du CSLP à compter de 2011. Cette nouvelle stratégie se veut un document unique d'orientation fédérant l'ensemble des documents de politique existant, notamment les politiques sectorielles et régionales et prenant également en compte les acquis de la mise en œuvre du CSLP, ainsi que les insuffisances constatées. Cette stratégie s'appuie sur les quatre pôles du DOS.

La nouvelle stratégie vise à mettre l'accent sur les secteurs productifs dont la croissance aura les effets les plus significatifs en terme d'amélioration du bien-être des populations et de réduction de la pauvreté.

Elle prendra également en compte les mutations aux plans national et international :

- au plan national, notamment en ce qui concerne l'évolution du cadre macro-économique et du cadre institutionnel, l'exécution de politiques sectorielles, etc.
- au plan international, l'ensemble des engagements internationaux, régionaux et sousrégionaux auxquels le Burkina Faso a souscrit (OMD, NEPAD, MAEP, etc.) ainsi que les enseignements tirés des crises énergétique, alimentaire et financière.

1.2.2. Nouvelles orientations en matière de coordination et d'efficacité de l'aide.

Les insuffisances et incohérences constatées dans la mise en œuvre du processus de partenariat, qui se veut désormais mieux équilibré et opérationnel, ont conduit le Gouvernement à adopter en mars 2009, une Note de cadrage définissant de nouvelles orientations en matière de coordination et d'efficacité de l'aide et qui prennent en compte les trois axes du PAA mentionnés plus haut. Cette note prend également en compte les conclusions de l'enquête menées en 2008 pour mesurer les progrès accomplis dans mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Ces orientations sont déclinées ainsi qu'il suit :

- le renforcement de l'appropriation du processus de développement à travers une meilleure coordination de l'aide en vue d'une utilisation appropriée des capacités nationales et l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement globale qui deviendra le cadre unique de référence.
- le partenariat tourné vers l'efficacité de l'aide afin de i) renforcer le dialogue avec les PTF et les autres acteurs au développement, à travers la mise en place d'un mécanisme de coordination fonctionnel incorporé au dispositif du CSLP, ii) renforcer les capacités de la structure en charge de la coordination et de l'efficacité de l'aide publique au développement au sein de la DG-COOP;
- la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle à travers i) le renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) et des DEP des ministères techniques, ii) l'amélioration de la capacité d'absorption de l'aide par une application effective des textes législatifs et règlementaires en vigueur dans le domaine du développement et une politique de formation bien ciblée ; iii) la mise en place d'un système de gestion performant de l'aide à travers des procédures allégées tant du côté des PTF que de l'administration nationale.

Ainsi, l'orientation contenue dans la Note de cadrage traduit la détermination du Gouvernement à assurer le leadership de la coordination de l'aide au développement et à promouvoir les avantages comparatifs des partenaires au développement ainsi que les complémentarités de leurs actions au niveau national et sectoriel.

1.2.3. La Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP)

La multitude de procédures des donneurs constitue une contrainte à l'utilisation des systèmes nationaux et à l'harmonisation. Aussi, les donneurs se sont concertés pour élaborer une stratégie conjointe d'assistance pays (SCAP) dont les principes reposent sur les points ciaprès :

- élaborer une division de travail entre les bailleurs de fonds;
- harmoniser leurs procédures administratives de suivi des projets et programmes en attendant leur alignement sur les règles nationales ;
- rationaliser les cadres de concertation sectoriels entre PTF.

1.2.4. Adhésion du Burkina Faso à l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA).

Conformément à la Déclaration de Paris, le Burkina Faso a mis en place la Plateforme de gestion de l'aide et a adhéré en juillet 2009 à l'IITA afin de renforcer son engagement à améliorer l'efficacité de l'aide qu'elle reçoit des PTF et mieux faire connaître la mise en œuvre du PANEA.

En conclusion, le PANEA reste l'élément central dans ce dispositif visant à avancer sur la voie tracée par la note de cadrage du Gouvernement. C'est pourquoi, dans le souci de capitaliser les expériences et atouts issus de la mise en œuvre du PANEA 1, un rapport sur sa mise en œuvre a été élaboré (dont les principales conclusions suivent).

II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PANEA 1

L'engagement des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'actions a permis de réaliser un certain nombre d'activités jugées primordiales. La réalisation de ces activités a été par moment freinée par diverses contraintes qui n'ont pas permis d'atteindre les résultats souhaités.

2.1 Les réalisations

Les activités programmées dans le PANEA1 ont été retenues au regard des conclusions issues de l'enquête 2006 sur la situation de l'efficacité de l'aide au Burkina Faso selon les principes de la Déclaration de Paris. Les réalisations au cours de la période 2007-2009 se déclinent ainsi :

2.1.1. Appropriation

Le Burkina Faso a réalisé des progrès en matière d'appropriation, notamment dans l'opérationnalisation du CSLP à travers la réalisation des activités suivantes :

- revues du CSLP, avec la participation des acteurs non étatiques (OSC, secteur privé);
- élaboration du PAP 2009-2011;
- adoption du nouveau dispositif institutionnel du CSLP par le Comité Ministériel d'Orientation et de Suivi;
- opérationnalisation de la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) ;
- poursuite de l'élaboration de politiques sectorielles ou ministérielles.

2.1.2. Alignement

L'alignement des apports des donateurs sur les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics reste faible malgré les efforts déployés par le Gouvern%ment po5r les a3sainir %t les rendre plus p%rforman4s. Les actions suivantes ont été entreprises :

- élaboration et diffusion des rapports de la Cour des comptes pour les années 2006 et 2007 en 2008 et de celui de l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) en 2009 ;
- inscription de 62 % des aides projets ainsi que de tous les appuis budgétaires dans le PIP 2008;
- augmentation de l'aide budgétaire en 2008 (134,1 milliards de FCFA contre 117,5 milliards de FCFA à 2007).
- prise en compte progressive du volet renforcement des capacités dans les programmes sectoriels ;

- diagnostic des besoins en renforcement des capacités dans quatre ministères (MEF, MATD, MJ, MFPRE).

2.1.3 Harmonisation

En matière d'harmonisation, un certain nombre d'approches ont été adoptées en vue d'une meilleure fourniture et une gestion de l'aide. Il s'agit de :

- l'augmentation du nombre de bailleurs de fonds intervenant au niveau des appuis budgétaires ;
- l'adoption des textes sur la gestion des projets et programmes de développement entrés en vigueur depuis le 21 novembre 2008 ;
- la mise en place de cadres partenariaux dans les domaines de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et du développement rural (PNDS, PN-AEPA, VIH-SIDA, PDDEB, SRFP).

2.1.4 Gestion axée sur les résultats

Les actions réalisées concernent :

- le début de la formation des cadres de la DGEP et des DEP en programmation et suivi des investissements publics ;
- le lancement de l'organisation de formations sur des thèmes portant sur la gestion axée sur les résultats et les outils de pilotage au profit de certains agents du MEF;
- l'élaboration du Plan d'actions pour le renforcement des capacités au niveau de la DGEP.

2.1.5 Responsabilité mutuelle

En matière de responsabilité mutuelle, les réalisations portent sur :

- la tenue de quatre ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur la Déclaration de Paris à Bobo-Dioulasso, à Ouahigouya, à Fada N'gourma et à Ouagadougou;
- l'élaboration des rapports de mise en œuvre de la DP au 31 mars et au 31 décembre 2008;
- l'organisation de la deuxième enquête de suivi de la DP du 1er janvier au 31 mars 2008

D'une manière générale, l'état de mise en œuvre du PANEA 1 reste en deçà des attentes en raison de nombreuses difficultés rencontrées.

2.2. Les difficultés et contraintes de réalisation

Les difficultés liées à l'exécution du Plan d'actions sont issues des résultats des deux enquêtes réalisées respectivement en 2006 et 2008.

Certes, des progrès ont été réalisés en matière d'appropriation mais des faiblesses demeurent. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance des capacités institutionnelles pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des programmes pour l'application de la stratégie nationale;
- > l'absence d'une politique et d'une stratégie cohérente et globale de renforcement des capacités nationales ;
- la confusion des mandats des différentes entités nationales impliquées dans la gestion de l'aide.
- > la faible capacité des acteurs, entraînant des retards administratifs.

L'alignement des apports d'aide des PTF sur les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés reste faible malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour les assainir. Les contraintes sont les suivantes :

- > la faible maîtrise de la conception et de la gestion des programmes et projets de développement par le Burkina Faso;
- > la volonté de certains PTF d'assurer eux-mêmes le leadership dans les actions d'aide ;
- > la réticence des bailleurs de fonds à appliquer certaines réformes proposées par le Gouvernement et qu'ils ont eux-mêmes validées;
- Ja faible prévisibilité de l'aide.

En matière d'harmonisation, le nombre élevé des procédures des PTF et la fragmentation de l'aide se traduisant par une multitude de projets, handicapent sérieusement l'efficacité de l'aide délivrée. Il s'agit de :

- > la tendance des PTF à imposer leur vision, leurs méthodes et leur stratégie d'intervention engendrant des incohérences dans les actions qui sont entreprises.
- les lourdeurs administratives qui ne facilitent pas toujours le traitement diligent des dossiers de décaissement ; ce qui entraîne un faible taux d'absorption de l'aide.
- l'inexistence de cadre harmonisé et de mécanisme de coordination intra-gouvernemental pour la gestion de l'aide,
- l'inexistence de stratégie d'assistance commune des PTF portant sur un accord sur la division du travail;
- l'insuffisance d'approches programmes;
- l'insuffisance de délégation de pouvoir aux représentations locales.

En ce qui concerne la **gestion orientée vers les résultats**, les insuffisances du système de collecte, de diffusion et d'échange des données sur le développement constituent des goulots d'étranglement. Elles sont essentiellement liées à la faiblesse des capacités statistiques du pays et au manque de régularité dans la transmission de l'information sur les flux d'aide par les PTF. En outre, il existe un nombre trop important d'indicateurs mal sélectionnés en matière de réalisations et de résultats.

Au niveau de la **responsabilité mutuelle**, des efforts restent à faire. Le pays n'est toujours pas doté de mécanismes formels et indépendants d'évaluation mutuelle des progrès réalisés. En outre, la mise en place de la matrice de performance des donneurs n'est pas encore effective.

L'insuffisance de ressources humaines et matérielles pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et la non opérationnalisation de la lettre d'intention des PTF ont constitué des contraintes non négligeables dans la mise en œuvre du PANEA.

L'adoption de nouvelles orientations par le Gouvernement, les conclusions du Forum d'Accra et les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du PANEA1 ont conduit à sa révision. Le processus est décrit ci-après.

2.3. Processus de révision du PANEA

Le troisième Forum de haut niveau d'Accra a été le principal élément déclencheur du processus de révision du PANEA dont les principales étapes sont les suivantes :

- élaboration en février 2009 du rapport consolidé de l'état de mise en œuvre de la DP au 31 décembre 2008;
- adoption par le Conseil des ministres le 25 mars 2009 de la Note de cadrage sur la coordination et l'efficacité de l'aide publique au développement;
- adoption par le Conseil des ministres le 25 mars 2009 de la Note conceptuelle sur la stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015;
- mise en place d'un groupe interne de travail, en avril 2009, pour produire le premier projet du PANEA révisé;
- mise en place d'un Groupe conjoint Gouvernement/PTF en juillet 2009 pour finaliser le projet de PANEA révisé ;
- organisation de cinq réunions du Groupe Conjoint;
- mise au point final du projet de PANEA révisé en novembre 2009 avec la prise en compte des observations de la troïka ;
- Transmission au Conseil des ministres en décembre 2009.

III- PRESENTATION DU PANEA REVISE

Le Plan d'actions révisé est bâti autour de lignes directrices retenues par le Gouvernement en matière de coordination et d'efficacité de l'aide en cohérence avec les conclusions du PAA. Il est recentré sur des actions stratégiques et prioritaires tant pour le Gouvernement que pour les PTF.

Le Plan d'actions qui est triennal et glissant couvre une première période 2010-2012. Il comprend trois grands axes stratégiques qui correspondent à ceux du PAA. Il comprend 31 actions clés ciblées sur 10 indicateurs issus de la Déclaration de Paris et qui traduisent le mieux la prise en compte de ces trois axes.

Les actions programmées par axe stratégique et par indicateur sont présentées en annexe.

3.1. Objectifs du PANEA révisé

Le PANEA révisé traduit la ferme volonté politique du Gouvernement de mettre en place un véritable partenariat où chaque acteur assume ses responsabilités, la principale étant pour le Gouvernement d'en assurer le pilotage à partir des priorités nationales en matière de développement.

3.1.1 Objectif général

L'objectif général poursuivi par le PANEA révisé est de définir des actions prioritaires qui associent l'ensemble des acteurs et d'en accélérer la réalisation pour parvenir à une meilleure intégration de l'aide dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du pays.

3.1.2 Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs spécifiques du plan sont les suivants :

- ➤ la définition et le contenu de l'approche sectorielle. Il revient au Gouvernement de préciser la notion de secteur qui peut avoir un caractère soit autonome, soit d'appui, soit transversal (thématique). A partir de ces données, il appartiendra au Gouvernement de préciser le nombre et les composantes des différentes politiques sectorielles accompagnées de plans d'actions sectoriels et de programmes sectoriels.
- le recentrage des actions en accordant une place importante au principe d'appropriation ;
- > la mise en œuvre d'actions qui ont un fort impact sur le renforcement des capacités nationales:
- la consolidation d'un partenariat davantage orienté vers les résultats ;

3.2 Axes stratégiques du PANEA révisé

Les trois axes stratégiques sont :

- Axe 1. Renforcer l'appropriation du processus de développement ;
- Axe 2. Mettre en œuvre des partenariats plus efficace et plus ouvert au service du développement;
- Axe 3. Promouvoir la gestion orientée vers les résultats et la responsabilité mutuelle.

3.2.1. Axe 1. Renforcer l'appropriation du processus de développement

L'appropriation reste un acte déterminant pour mieux assurer l'efficacité de la stratégie de développement et la réalisation des objectifs en matière de performance, y compris pour l'aide extérieure.

Les conclusions tirées de l'exécution du PANEA 1 montrent que le Burkina Faso a réalisé des progrès limités en matière d'appropriation, notamment dans l'opérationnalisation du CSLP. Le défi majeur qui se présente au pays demeure le renforcement des capacités des acteurs à conduire et à gérer le développement.

Il s'agira de mettre plus l'accent sur le renforcement des capacités pour un meilleur leadership du gouvernement en matière d'élaboration et de suivi des politiques et stratégies de développement

Ce renforcement concerne aussi bien les capacités humaines, financières et matérielles des acteurs impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de développement.

Pour être efficace, l'appropriation nationale doit être présente et reconnue dans trois approches qui prennent en compte la place et le rôle de l'aide extérieure dans le cadre d'un dialogue de concertation bien ciblé, à savoir :

- le cadre formel du développement, défini par une politique nationale, se traduisant également par la mise en œuvre de politiques sectorielles et la mise en place d'une programmation budgétaire pluriannuelle ;
- le dispositif institutionnel et opérationnel chargé de la préparation et de la réalisation de la stratégie de développement et de ses composantes sectorielles ainsi que de la gestion de l'aide publique au développement ;
- le renforcement et l'utilisation appropriée des capacités nationales dans un cadre institutionnel rationalisé.

3.2.1.1. Amélioration de la gestion et des performances des ressources humaines

Il sera procédé à un renforcement du management orienté :

- vers l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines à partir de missions clairement définies pour chaque structure administrative, tant au niveau des objectifs, des activités que des délais de réalisation;
- vers la culture du résultat qui oblige à développer un comportement responsable et à être évalué en tant que tel.

Plus les structures administratives seront crédibles et leur personnel motivé, moins sera justifiée la mise en place de nouvelles structures non intégrées en leur sein.

Il en découle la nécessité d'un renforcement des capacités de l'Administration centrale et décentralisée. Ainsi, une meilleure et systématique utilisation de la formation sera déterminante pour accroître les performances des ressources humaines avec un double objectif de les rendre plus motivées et mieux armées pour faire face aux missions en matière de développement. C'est pourquoi, le recours à la formation est appelé à se renforcer et à être intégré dans le plan de travail des différentes structures sous le pilotage des Directions des Ressources Humaines.

3.2.1.2. Les composantes du cadre formel de développement

Elles sont de trois ordres %t s'art)culent \$e maniè2e cohérente :

- la st2atégie \$e développement (le CSLP s'appliquera pendant la phase de transition jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie), accompagnée d'un plan triennal d'actions prioritaires (PAP);
- Jes politiques sectorielles et thématiques (actualisées) auxquelles s'ajoutent celles en cours d'élaboration et remplaçant certaines politiques ministérielles menées dans le cadre du PAP actuel;
- la programmation budgétaire pluriannuelle dont les prévisions doivent être intégrées dans la démarche définissant les priorités tant au plan sectoriel qu'au plan thématique, tout en prenant également en compte le contenu et le coût des programmes d'appui ainsi que les conclusions de leurs évaluations.

3.2.1.3. Le dispositif institutionnel et opérationnel de la révision de la stratégie de développement

Le dispositif institutionnel à mettre en place et dirigé par le Gouvernement doit être opérationnel, donc rationnel et allégé et par conséquent, se manifester aux moments-clés des processus d'élaboration et de réalisation de la stratégie de développement du pays à partir des priorités nationales hiérarchisées.

Par ailleurs, il doit avoir un caractère représentatif, c'est-à-dire permettre aux différents acteurs concernés d'être impliqués dans ces processus.

D'un côté, figurent les acteurs nationaux : élus nationaux, régionaux, communaux d'une part; la société civile et le secteur privé d'autre part. De l'autre côté, les partenaires techniques et financiers qui accompagnent la partie nationale dans les efforts qu'elle mène en matière de développement.

Le dispositif de suivi de la révision du CSLP mis en place par l'arrêté du 15 mai 2009 et composé d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'une cellule permanente sera appelé à travailler au niveau de l'ensemble des étapes marquant l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement. Par la suite, il sera également chargé du suivi de la mise en œuvre de cette stratégie. Il sera également retenu comme référence pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de chaque nouvelle politique sectorielle et thématique. Le volet suivi-évaluation prévu dans ce dispositif intégrera la composante relative à l'aide publique au développement, dont l'impact ne peut être dissocié de celui des politiques menées par le Burkina Faso.

3.2.2. Axe 2. Mettre en place des partenariats plus efficaces et plus ouverts

3.2.2.1. Principes de la dynamique d'un partenariat équilibré

Fondé sur la confiance, le partenariat équilibré se définit dans un cadre contractuel à partir d'engagements mutuels :

- > la stratégie de développement du pays est élaborée de manière participative en y associant les autres acteurs institutionnels ainsi que la société civile ; elle sera d'application, après approbation selon le processus décisionnel national ;
- > le Gouvernement est également responsable du pilotage de sa mise en œuvre selon la même démarche ouverte ;
- les PTF l'accompagnent dans la préparation et la réalisation de ce processus;

- > la stratégie de développement se traduit par les différentes politiques sectorielles et intersectorielles (politique de l'emploi par exemple), à partir d'approches transversales ou de politiques thématiques (bonne gouvernance, décentralisation, genre, environnement, etc.);
- les politiques sectorielles et autres se réalisent à travers le budget, à la fois expression de la volonté politique du Gouvernement de mettre en œuvre la stratégie de développement du pays et instrument d'exécution;
- > le budget traduit désormais la bonne gestion des finances publiques ; les mêmes avancées se reflètent au niveau de la passation des marchés. Les textes y afférents sont d'application.

En conclusion, l'accompagnement des PTF devrait à l'avenir se manifester d'une manière régulière, cohérente et sans hiatus entre phase décisionnelle et phase d'exécution, compte tenu du fait que les composantes des politiques sectorielles sont définies et seront définies en concertation avec les PTF. Quant aux procédures budgétaires et celles en matière de passation de marchés, elles sont largement discutées et adoptées dans le même état d'esprit.

3.2.2.2. Les engagements de partenariats

Le Gouvernement réaffirme sa volonté de développer des partenariats dynamiques avec l'ensemble des acteurs. Conscient de ce que ces partenariats revêtent une importance majeure pour induire des effets positifs sur le bon déroulement du processus de développement, il veillera au respect de l'ensemble des engagements pris de commun accord.

la première exigence est d'être davantage à l'écoute des populations par le canal des structures existantes tant institutionnelles que socio-professionnelles. Tandis que le législatif doit rester l'aiguillon et exercer le contrôle démocratique dans les débats nationaux, la dynamique de la décentralisation ne peut être absente tout au long du déroulement du processus de préparation et d'application de la stratégie de développement du pays. La décentralisation est ressentie par les populations comme une avancée pour améliorer leur bien être. Comme concept et comme méthode, elle vise à établir une bonne gouvernance de proximité et un renforcement de la gestion participative des affaires publiques au service de la lutte contre la pauvreté.

Pour atteindre cet objectif, et tout en évitant d'être confronté à une participation trop lourde préjudiciable à un déroulement structuré et fructueux des débats, il sera fait appel, en premier lieu, à l'implication des membres des commissions parlementaires concernées ou de groupes de travail ad hoc ainsi que des membres des cadres de concertation régionale au sein des travaux des comités techniques et des comités de pilotage. La même démarche sera retenue au niveau des groupes socio-professionnels et associatifs.

Enfin, du côté des PTF, leur système de représentation, tel qu'il est actuellement mis en place pendant la phase de transition consacrée à l'élaboration de la stratégie de développement, pourra être utilement maintenu.

la seconde exigence découle d'un postulat de base qui est de ne pas dissocier priorités en matière de développement, notamment sectorielles, et priorités au niveau de l'aide extérieure. L'aide extérieure est un instrument qui contribue à l'obtention des objectifs prioritaires retenus par le Gouvernement.

3.2.2.3. Comment rendre cet instrument aussi efficace que possible?

A cet égard, son utilisation doit se faire dans un contexte de bonne gouvernance politique et économique. L'application effective des textes en vigueur en matière de lutte contre la corruption devra en être la manifestation majeure.

Comment utiliser cet instrument?

✓ Une utilisation cohérente et logique

Le financement de la mise en œuvre des politiques sectorielles se fera soit sous forme d'appuis budgétaires, soit sous forme d'aide programmes inscrits au Programme d'Investissements Publics.

Le cadre sectoriel permet de réaliser selon une démarche cohérente, des programmes complémentaires par composante ou à l'intérieur de plusieurs composantes. Les projets isolés sont appelés progressivement à être regroupés pour renforcer leur impact sur la politique sectorielle et pour également en faciliter la gestion. La réduction de la fragmentation de l'aide en sera facilitée avec la mise en place de programmes d'appui sectoriel.

Enfin, le Gouvernement continuera à encourager ses partenaires à se tourner davantage vers l'aide budgétaire et à favoriser l'utilisation des procédures nationales dans la mesure où leur fiabilité est reconnue et leur application effective assurée, notamment grâce à une politique de formation bien ciblée avec l'utilisation d'outils adaptés (manuels par exemple).

Ce choix majeur est non seulement la traduction du climat de confiance qui est à la base d'un partenariat équilibré, mais il est aussi le plus approprié pour accroître l'efficacité de l'aide (procédures uniques, délais de mise en œuvre réduits, coûts de transaction moins élevés). Il est à noter que les domaines directement concernés par l'utilisation de ce type d'aide ne soulèvent plus d'objections majeures (gestion budgétaire et marchés publics) suite aux !méliora4ions ap0ortées !vec l'appui de cert!ins par4enaires.

√ Une utilisation rationnelle

L'utilisation mieux structurée de l'aide est appelée à prendre en compte les avantages comparatifs qu'offrent les différents partenaires. Ces avantages, qui se traduisent au niveau des PTF par une division du travail, seront mis, par le Gouvernement, au service de la stratégie de développement et de ses composantes sectorielles. Il s'en suivra une concentration de l'aide orientée vers les priorités sectorielles retenues et de ce fait une contribution supplémentaire au recul de la fragmentation de l'aide.

3.2.3. Axe 3. Promouvoir la gestion orientée vers les résultats et la responsabilité mutuelle

Se fixer des objectifs de performance a comme contrepartie la nécessité de vérifier l'obtention de résultats sur la voie du développement. Un tel enjeu nécessite la mise en place d'un mécanisme commun d'appréciation et de vérification des performances à partir d'un choix bien ciblé d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact.

Du bon fonctionnement de ce mécanisme commun dépend la poursuite ou l'adaptation de la stratégie de développement menée par le Gouvernement et d'un autre côté le maintien ou la révision des appuis financiers par les donateurs.

Aussi, le Gouvernement, en concertation avec ses partenaires, sera amené, notamment à :

- établir une grille de performance des donateurs ;
- présenter dans le nouveau document de stratégie une liste d'indicateurs-clés nationaux de résultat et de réalisation hiérarchisés aux niveaux stratégique et sectoriel, indicateurs qui seront utilisés par la partie nationale et par les bailleurs de fonds.
- améliorer la capacité d'absorption de l'aide par une application claire et effective des textes législatifs et règlementaires ainsi que l'harmonisation et l'alignement des procédures de gestion de l'aide combinées avec la réduction de la fragmentation de l'aide.
- Améliorer la capacité de la performance des services statistiques afin de renforcer la fiabilité de la collecte des données et de leur traitement.

A partir de ce qui précède, les activités liées aux engagements et aux responsabilités du Gouvernement et des PTF se présentent de la manière suivante :

Tableau 1. Responsabilités du Gouvernement et des PTF

RESP	ONSABILITES PROPRES AU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS	RESPONSABILITES D'ACCOMPAGNEMENT DES PTF
ACTIVI	TES ORGANISATIONNELLES	
1. 2.	 une administration engagée, motivée et développant la culture du résultat. Programmes de formation. Définition et contenu des politiques sectorielles concourant à la réalisation de la stratégie de développement, en distinguant les politiques sectorielles autonomes, les politiques sectorielles 	(1, 2 et 3) Appuis ciblés
3.	d'appui et les politiques sectorielles à caractère thématique.	
ACTIVI	TES OPERATIONNELLES	
1. 2.	Choix et hiérarchisation des priorités sectorielles ; Choix et hiérarchisation des priorités par composante sectorielle ;	(1 et 2) Appuis complémentaires et cohérents
3.	Pilotage de la division du travail ;	(3) Prise en compte des avantages comparatifs
4.	Pilotage de l'affectation de l'aide ;	(4) Optimisation de l'impact de l'aide par le canal budgétaire
5.	Pilotage de l'amélioration de la capacité d'absorption de l'aide (projets intégrés dans les programmes sectoriels, procédures uniques, réduction des délais de mise en œuvre, coûts de transaction et de réalisation moins élevés).	(5) Application de la réglementation des projets et programmes
6.		(6) Définition des conditionnalités communes orientées vers les résultats (à partir des indicateurs nationaux). Evaluation conjointe des performances des politiques sectorielles.

3.3. Le financement du PANEA révisé : "identification des appuis financiers

Les actions du plan engagent ,'ensemb,e des a#teurs d% développement de n/tre pay3. Aussi, pour sa mise en œuvre effective permettant d'atteindre les résultats escomptés, des moyens conséquents doivent être fournis.

Le coût prévisionnel du plan sur la +ériode et suivant les trois axes stratégiques s'élève à 1 137 millions de FCFA. Ce montant se repartit ainsi qu'il suit :

Tableau 2. Coût estimatif prévisionnel du PANEA 2010-2012 par axe (en millions de FCFA)

	Fin	ancement		Total	%
Axes stratégiques	2010	2011	2012	lotai	/*
Axe 1: Renforcer l'appropriation du processus de développement à travers une meilleure coordination de l'aide	-	515	220	735	65%
Axe 2 : Bâtir des partenariats plus efficaces et plus ouverts à tous au service du développement.	40	135	75	250	22%
Axe 3 : Promouvoir la gestion orientée vers les résultats et la responsabilité mutuelle	10	123	19	152	13%
Total	50	773	314	1 137	1

Le coût global de l'exécution de l'axe stratégique 1 sur la période 2010-2012 s'élève à 735 millions de FCFA; ce qui représente 65% du coût prévisionnel total du PANEA. Les coûts des axes 2 et 3 s'élèvent respectivement à 250 millions de FCFA et 152 millions de FCFA, soit 22% et 13% du coût total du Plan.

Ces pourcentages traduisent l'accent particulier que le Gouvernement entend mettre sur l'appropriation du processus de développement.

Tenant compte du bilan mitigé du premier plan, il est primordial qu'il y ait un engagement fort, tant au niveau du Gouvernement que des PTF pour assurer de ce Plan si l'on veut obtenir des résultats probants conformes aux engagements pris de part et d'autre.

3.4. La mise en œuvre du PANEA révisé.

Le PANEA révisé doit être considéré comme un cadre de travail à l'intérieur d'une démarche visant à mettre e place un partenariat équilibré. C'est pourquoi il ne se traduit pas par des implications financières internes au PANEA.

Par contre, la réalisation de certaines actions en rapport avec l'amélioration de l'environnement institutionnel et humain de ce partenariat se traduira par des engagements financiers de la part de l'Etat et de ses partenaires. A cet égard, deux d'entre eux revêtent un caractère de priorité urgente en vue de renforcer l'appropriation du processus de développement national :

- la mise en place du dispositif standard institutionnel et opérationnel ;
- l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des capacités de gestion et des performances des ressources humaines.

En concomitance avec cette phase d'élaboration, un premier programme de formation sera lancé, par anticipation, afin de faire face aux besoins les plus urgents dans ce domaine et au sein des ministères plus directement impliqués dans la politique de développement du pays.

3.5. Le dispositif de suivi du PANEA

En attendant la mise en place du dispositif unique de suivi de la stratégie de développement le suivi du PANEA sera assuré par le Groupe conjoint Gouvernement/PTF.

3.5.1. Organisation et composition du Groupe conjoint

Le Groupe Conjoint comprend :

Président : Un représentant du Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances ;

<u>Vice-président</u>: Le Directeur de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement (DCE/APD);

Membres:

- Le Directeur Général de l'Economie et de la Planification (DGEP) ou son représentant ;
- Le Secrétaire Permanent des Politiques et Programmes Financiers (SP/PPF) ou son représentant;
- Un représentant du Premier Ministère ;
- Quatre représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- un représentant des Organisations de la Société civile (OSC) ;
- un représentant du Secteur Privé.

Il est chargé de :

- Suivre les actions du PANEA;
- Faire le point de la mise en œuvre du PANEA.

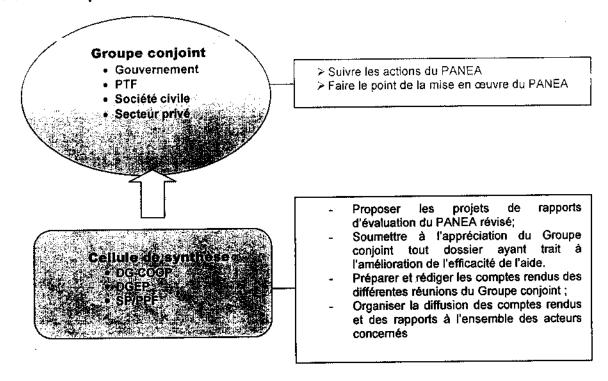
Le Groupe Conjoint dispose d'une Cellule de synthèse, composée de la DGEP, du SP/PPF et de la DG-COOP, et qui joue le rôle de Secrétariat technique. Elle assure les travaux relatifs au suivi du PANEA. A ce titre, elle est chargée :

- de proposer à l'examen du Groupe conjoint les projets de rapports d'évaluation du PANEA révisé:
- de soumettre à l'appréciation du Groupe conjoint tout dossier ayant trait à l'amé,ioratio.
 de l'e&ficacit© de l'aide
- de prépa2er et r©diger les comptes rendus des différentes réunions du Groupe conjoint ;
- d'organiser la diffusion des comptes rendus et des rapports à l'ensemble des acteurs concernés.

3.5©2. Fonctionnement du Groupe conjoint

Le Groupe conjoint se réunit deux fois par an sur convocation de son président. Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin pour examiner toute question technique relative à la mise en œuvre du PANEA. Le Groupe conjoint peut inviter toute personne ressource physique ou morale à participer à ses séances.

Schéma du dispositif de suivi du PANEA



IV. RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs sont des facteurs susceptibles d'entraver la bonne exécution du Plan d'actions. Ils se situent à deux niveaux : les risques liés à la faible adhésion des acteurs pouvant entraver la dynamique nécessaire pour rendre l'appropriation effective et ceux liés au manque de synergie entre mesures, actions et financements.

4.1. Risques liés à la faible adhésion des parties

Le respect des engagements tant du côté du Gouvernement que des PTF est un facteur qui conditionne la réussite du présent Plan d'actions. Cette réussite dépend également de la mobilisation des autres acteurs (élus, ONG, société civile). En outre, le refus de certains PTF d'appliquer des réformes adoptées par le Gouvernement, après validation de leur part, pourrait continuer à porter préjudice à la bonne exécution de ce Plan d'actions. Il en est de même s'ils voulaient continuer à assurer eux-mêmes le leadership dans les actions d'aide et à vouloir privilégier leur vision.

La volonté politique du Gouvernement de respecter ses engagements s'appréciera en particulier sur une approche plus ouverte, plus rationnelle et plus opérationnelle au niveau de la préparation et de la mise en œuvre de la stratégie de développement du pays, ainsi que sur un renforcement accru des compétences nationales.

4.2. Risques liés au manque de synergie entre mesures, actions et financements

Il existe un lien indissociable entre les actions à mettre en œuvre et les moyens requis. D'où la nécessité de bien mesurer les besoins aussi bien humains que financiers pour la mise en œuvre des actions.

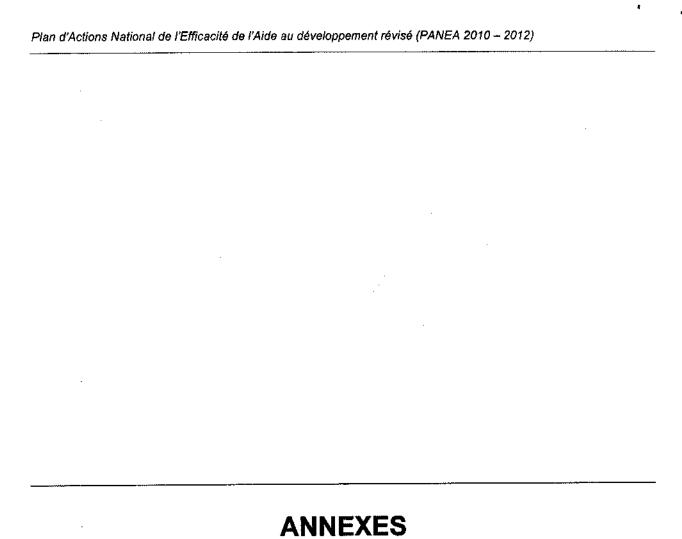
CONCLUSION

La volonté politique du Gouvernement du Burkina Faso s'est clairement affichée à travers les nouvelles orientations visant la révision du CSLP ainsi que la coordination et l'efficacité de l'aide. L'aide extérieure étant un instrument qui contribue à la réalisation des objectifs de développement, le Gouvernement a opté pour une approche logique, pragmatique et opérationnelle en vue de prendre en compte les goulots d'étranglement identifiés lors des évaluations précédentes et définir un cadre d'intervention unifié en conformité avec les priorités nationales.

Le PANEA révisé est un outil d'impulsion pour parvenir à l'amélioration de la gestion de l'aide et à la réalisation d'impacts significatifs en terme de résultats de développement. La réussite de sa mise en œuvre est liée à la prise en compte des trois axes retenus par l'ensemble des acteurs, chacun étant convaincu de mener à bien les activités qui lui reviennent. Elle ne sera réelle que si la politique de développement se réalise dans un climat de confiance, notamment lors de l'affectation et de la mobilisation de ressources financières suffisantes.

Par ailleurs, il faudrait veiller à minimiser les risques liés aux engagements mutuels Gouvernement/PTF et ceux liés aux financements pour l'atteinte des objectifs cibles fixés en 2010.

Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires afin que les actions prioritaires contenues dans le plan révisé soient réalisées dans les délais conformément au chronogramme établi. Les PTF sont invités à travailler dans le même sens et en synergie avec lui.



ANNEXE1: BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PANEA1 2007-2009

		Obconstione
Actions programmees	Etat de realisation	CDSCI VAUCIES
•	APPROPRIATION	
1. Réaliser une évaluation du CSLP ouverte aux acteurs non étatiques	Réalisée	
2. Elaborer le Programme d'Actions Prioritaires triennal glissant de mise en ceuvre du CSLP de l'année n+1 à n+3 au cours de l'année n	Réalisée	
3. Réviser le dispositif institutionnel du CSLP en vue d'assurer la cohérence	En cours	Le dispositif institutionnel du CSLP est en cours de révision
entre les revues sectorielles et la revue du CSLP		
4. Intégrer dans le PAP/CSLP les mesures de la matrice de performance et de décaissement du CGAB-CSLP	Réalisée	
5. Accélérer l'opérationnalisation de l'« Etude prospective Burkina 2025 »	En cours	L'étude est en cours de restitution
6. Tenir la cinquième Conférence de table ronde sur l'atteinte des OMD au Burkina Faso	Non réalisée	Non disponibilité du CSLP de 3ème génération
7. Mettre en place une matrice prospective des PTF permettant au	Non réalisée	La matrice prospective des PTF fait l'objet de réflexion
gouvernement d'apprécier l'orientation des interventions des donneurs.		
8. Elaborer un cadre de référence pour la coordination de l'aide permettant de préciser le rôle et les responsabilités des différents acteurs dans la coordination et la mobilisation de l'aide (Etude)	Non réalisée	Blocage au niveau de la CAM
Identifier et mettre en place un outil efficace de gestion de l'aide publique au développement	Réalisée	Mise en place d'une Plateforme de gestion de l'aide
10. Poursuivre et finaliser l'élaboration des politiques sectorielles	En cours	Une vingtaine de politiques sectorielles adoptées
11. Elaborer le CSLP de troisième génération	Non réalisée	La SCADD prendra le relais du CSLP à partir de 2011
12. Soumettre à l'Assemblée Nationale le CSLP de troisième génération	Non réalisée	La SCADD non disponible

_
w
-
-
- 2012
CV.
ï
$\overline{}$
~
Ξ
O
Ñ
PANEA 2010
ч
ωì
~
Z
₹.
~
ų.
`
-
Ψ.
.27
5
-T-
70
=
5
Φ
•
=
Φ
O
~
*
y
ď.
₹
¥
Q
_
2
Φ
_
_Ф
ġ.
:=
e l'Aide
-
உ
ð
œ.
:=
Ö
ō.
75
.≃
400
tiil.
'n
_
Φ.
×
•
-
Œ
ć
~
٠,٣
Ş
2
_
62
Č
\sim
٧.
ctio
Ç
₹
1'Actio
О
_
5
õ
稥

X	ALIGNEMENT	
13. Identifier et suivre les indicateurs du Programme d'Actions Sectorielles Triennal (PAST 2007-2009)	Réalisée	
14. Mettre en œuvre le Plan d'actions de la politique nationale de lutte contre la corruption	En cours	Non adoption due aux divergences de points de vue entre le Gouvernement et les PTF mais aussi de la suppression de l'HALC
15. Renforcer l'efficacité des corps de contrôle (Cours des Comptes, IGE, IGF, DGCF)	Non réalisée	Manque de financement
16. Appliquer les recommandations des réunions statutaires du comité de pilotage de la SRFP	Réalisée	
17. Appliquer les recommandations des sessions du CGAB/CSLP	En cours	Toutes les recommandations ne sont pas mises en œuvres du fait que la mise en œuvre de certaines recommandations entraînent certaines reformes
18. Encourager tous les PTF à inscrire leurs interventions dans le PAP de mise en œuvre du CSLP	Réalisée	
19. Inscrire les appuis des donateurs dans le Budget de l'Etat	Réalisée	
 Systématiser la prise en compte du volet renforcement des capacités dans les programmes sectoriels 	Réalisée	
21. Diagnostiquer les besoins en renforcement des capacités par secteur	Non réalisée	Manque de financement
22. Elaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de renforcement des capacités	Non réalisée	
23. Inciter les PTF à utiliser les systèmes nationaux de gestion des finances	En cours	
publiques.		
24, Inviter les PTF non membres du CGAB-CSLP à y adhérer	Réalisée	
25. Accroître la part de l'aide délivrée sous forme d'aide budgétaire	Réalisée	Augmentation de 14,1% la part des appuis budgétaires en 2008 par rapport en 2007
26. Mettre en œuvre le Plan d'actions de la revue analytique des marchés publics	Non réalisée	
27. Promouvoir les approches sectorielles (Education, Santé, Transport, Energie, etc.)	Réalisée	Augmentation de 5 le nombre des approches sectorielles en 2008 par rapport à 2006
28. Finaliser l'inventaire secteur par secteur des différentes unités parallèles	Non réalisée	
29. Etaborer une stratégie de réduction des unités parallèles	Non réalisée	
30. Mettre en œuvre la stratégie de réduction des unités parallèles	Non réalisée	Stratégie non élaborée
31. Fournir au premier trimestre de chaque année, les prévisions de décaissement sur trois ans afin de permettre leur prise en compte dans le CDMT et le bwdget de l'Etat	En cours	La prévisibilité n'est que partielle
32. ≵ rganise2 des ré5nions t2imestrielles PTF/Go5verneme.t afin d'améliorer le suivi des décaissements et les actualiser	Non réalisée	Action toujours au stade des discussions entre les deux parties
33. Systématiser le recours à§la concurrence et le principe de l'appel d'offres ouvert dans tous les documents de projet et les conventions de financement	En cours	Non effective pour la plupart des conventions de financement en raison de la persistance des procédures des PTF
34. Faire la situation du déliement de l'aide au niveau de chaque PTF	Non réalisée	Aucune initiative n'a été entreprise dans ce sens pour le moment

(PANEA 2010 - 2012)
développement révisé (
"Efficacité de l'Aide au
Plan d'Actions National de l'

HAR	HARMONISATION	
35. Promouvoir les modalités de financements communs (paniers communs, appuis budgétaires).	En cours	Peu de progrès réalisé dans ce domaine : les appuis budgétaires comptent 10 PTF en 2008 contre 9 en 2007 et 5 approches sectorielles (PNDS, le PN-AEPA, le VIH-SIDA, PDDEB, SRFP), bénéficient du système de panier commun
36. Promouvoir le partenariat en vue d'une complémentarité des actions.	En cours	Beaucoup d'efforts restent encore à faire: les cadres de partenariat existent dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, du développement rural
37. Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de gestion de l'aide (Finances publiques passation des marchés, etc.)	Non réalisée	Aucune étude véritable n'a pas encore été faite pour recenser ces bonnes pratiques
38. S'accorder sur des procédures simplifiées afin de réduire non seulement les coûts de transaction mais également les doubles emplois et les lourdeurs administratives	Non réalisée	La SCAP devrait pouvoir répondre à ces questions
39. Harmoniser les décaissements des PTF avec le cycle budgétaire du pays	En cours	La réalisation effective de cette action nécessiterait une révision des stratégies de coopération de certaines PTF
40. Accélérer l'adoption et la mise en application des textes sur la gestion des	Réalisée	Les textes ont été adoptés en septembre 2007 en Conseil de ministres. Ils ont été vulgarisés. Les projets d'arrêtés de classification selon les catégories A, B et
41. Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de gestion de l'aide (Finances	En cours	Les bonnes pratiques en matière de gestion de l'aide sont en cours
publiques, passation des marchés, etc.)		d'identification
42. Recenser toutes les missions programmées sur le pays	En cours	Peu de PTF respectent cette exigence pour le moment
43. Promouvoir les missions conjointes	En cours	Sur les 8 approches sectorielles existant en 2008, seules 4 ont formellement des revues conjointes (SRFP, PDDEB, PNDS PN-AEPA)
44. Instituer des périodes sans missions	Non réalisée	
45. Elaborer et publier le calendrier des míssions conjointes sur le site Web de la DG-COOP	Non réalisée	Le calendrier n'est pas élaboré et le site web accuse un retard dans sa mise en place.
46. Recenser les études et travaux analytiques existants en vue de les rationaliser	Non réalisée	
47. Etablir la liste des études et travaux analytiques à réaliser au cours des années à venir	Non réalisée	
48. Publier sur le site web de la DG-COOP les résultats des études et travaux analytiques	Non réalisée	Retard accusé dans la réalisation du site web de la DG-COOP
	:	

_
Ċ,
912
8
1 2010 – 2012)
5
Ò
~
ũì
Ξ
ऱ
÷
ά
Š
g
¥
ğ
Ē
8
ĕ
쑮
ξ
Ğ
an
lide
₹
Ξ
ĕ
ø
₹.
Ŕ
Ě
Ē
6
ð
ā
ξ
≝
ž
S
Ĕ
ş
Α,
9
5
무
4

GESTION AX	GESTION AXEE SUR LES RESULTATS	LTATS
49. Renforcer les capacités nationales de programmation et de suivi des investissements publics	Réalisée	
50. Promouvoir les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) pour l'apprentissage, la responsabilisation et la prise de décision	Réalisée	
51. Elaborer un plan d'actions pour le renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation du PAP/CSLP	Non réalisée	
52. Annexer un cadre de mesure des rendements à tous les documents de projets/programmes	Non réalisée	Absence de cadre de mesure des rendements pour la plupart des projets
53. Dynamiser le Conseil national de coordination statistique (CNS) dans le but d'améliorer la production statistique	Réalisée	
54. Annexer le rapport analytique du PAP/CSLP au projet de loi de finances	Non réalisée	Le processus est toujours au stade des réflexions
	En cours	Le processus d'élaboration est en cours
56. Renforcer les outils de Planification du développement à long terme	Non réalisée	
RESPON	RESPONSABILITE MUTUELLE	
57. Accroître la délégation des pouvoirs de décision des sièges des PTF aux agences de terrain	Non réalisée	La prise de décisions de la plupart des agences de coopération est toujours conditionnée par l'avis préalable des sièges
58. Organiser des rencontres périodiques sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	Réalisée	
59. Mettre en place un dispositif léger de suivi évaluation du Plans d'actions	réalisée	
60. Réaliser les évaluations du Plan d'actions	Réalisée	
61. Renforcer les capacités de CONEA	Partiellement réalisée	Le renforcement des capacités s'est limité à sa dimension matérielle au détriment du renforcement des capacités des ressources humaines.
 Transmettre au Gouvernement une lettre d'intention sur la mise en œuvre du plan d'actions 	Non réalisée	
63. Diffuser les résultats des évaluations périodiques de la mise en œuvre du Plan d'actions	Réalisée	
64. Organiser les enquêtes de suivi de la Déclaration de Paris	Réalisée	

ANNEXE 2: TABLEAU DES ACTIONS DU PANEA REVISE 2010-2012

Axe 1. Renforcer l'appropriation du processus de développement (12 actions).

Echéance	Décembre 2011	Décembre 2011 Décembre 2011	Decembre 2011
Responsable s	MEF /DGEP	MEF /DGEP	G-COOP
Sources de vérification	Document de stratégie de croissance accélérée et de développement durable	Texte définissant les secteurs. Politiques sectorielles élaborées Documents de politiques sectorielles et thématiques	Décret signé
Actions	1.1. Elaborer une stratégie de développement nationale.	1.2. Etablir une définition claire des secteurs ainsi que des approches sectorielles. 1.3. Elaborer ou consolider les politiques sectorielles et thématiques retenues.	1.4. Elargir les compétences du dispositif institutionnel ² en charge de la préparation et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement à celles relatifs aux politiques sectorielles et thématiques.
Objectifs cibles (DP) 2010	∢		
Situation Intermédiaire pour le Burkina 2008	Œ		
Objectifs pour le Burkina Faso	Le Burkina Faso dispose d'une stratégie de développement opérationnelle		
Indicateurs de la Déclaration de Parls (DP)	Indicateur 1. Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles		

² Comité de pilotage, Comité technique, Cellule permanente

Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide au développement révisé (PANEA 2010 – 2012)

Indicateurs de la	Objectifs pour le	Situation	Objectifs				
Déclaration de Paris (DP)	Burkina Faso	Intermédiaire	cibles (DP)	Actions	Sources de	Responsable	Echéance
		pour le Burkina	2010		vérification	Ø	
		2008					
				1.5. Consolider la démarche participative au	Rapport	MEF/DGEP,	2011
				sein du dispositif institutionnel (désignation	d'évatuation;	PTF	
				des représentants, opérationnalisation du			
				dispositif).			
				1.6. Tenir la cinquième Conférence de table	Conférence de	MEF (DG-	2012
				ronde sur l'atteinte des OMD au Burkina	table ronde tenue	coop,	
				2860		DGEP)	
Indicateur 3	Aligner tous les	92%	%28	3.1. Intégrer les financements des	All	MEF/ DGEP,	2012
Les apports d'aide sont	apports d'aide sur la			partenaires au sein des priorités retenues		DG-COOP	
alignés sur les priorités	Stratégie de			par le PAP, par la programmation			
nationales	développement			budgétaire et dans le cadre de programmes			
-				ďappui sectoriels.			
				3.2. Mettre au point la division du travail	dld	MEF/DG-	2010
-				en orientant les appuis des partenaires		C00P	
:				en fonction des priorités nationales et			
				de leurs avantages comparatifs.			
Indicateur 4: Renforcer	Le renforcement et	26%	20%	4.1. Mettre en place une politique nationale	Document de	MFPRE	2011
te développement des	Putilisation			d'amélioration de la gestion et de la	politique et plan		
capacités par un soutien	appropriée des			performance des ressources humaines dans	d'actions adoptés		
coordonné	capacités nationales			le cadre de missions bien établies.			
				4.2. Renforcer les capacités opérationnelles	Rapport de suívi	MFPRE/	2011
-				des structures en première ligne dans la	du PANEA	MEF,	
				mise en œuvre de la politique de		PTF	
			· -	développement du pays (DG-COOP, DGEP,			
		<u></u>		DAF, DEP, DRH)			
				4.3. Renforcer les capacités opérationnelles	Rapport de suivi	MFPRE/	2011
						-	

Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide au développement révisé (PANEA 2010 – 2012)

Actions Sources de Responsable Echéance vérification s	des structures déconcentrées et du PANEA MEF.	décentralisées.	4.4. Préparer et lancer la première phase Programme de MFPRE/ 2011	prioritaire d'un programme de formation y formation adopté MEF,	afférent.
tifs (DP)	3	_			
Objectifs cibles (DP) 2010					
Situation Objectintermédiaire cibles pour le Burkina 201					

Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide au développement révisé (PANEA 2010 – 2012)

Axe 2. Mettre en place un partenariat plus ouvert et plus efficace (10 actions).

Indicateurs de la	Objectifs pour le	Situation	Objectifs				
Déclaration de Paris	Burkina Faso	intermédiaire	cibles	Actions	Sources de	Responsables	Echéance
		pour le Burkina	2010		vérification		
		2002			-	L	
Indicateur 5	Amener tous les	43% et 54%	63% et	5.1. Appliquer les textes legislatits et	Kapport annuel de	ASCE	permanente
Utilisation des	donneurs à utiliser		%06	règlementaires relatifs à la corruption et	l'autorité supérieure		
systèmes nationaux	les systèmes			prendre des mesures dissuasives et	du contrôle d'Etat		
de gestion des	nationaux de			répressives.			
finances publiques et	gestion des		-				
de passation des	finances publiques						
marchés publics	et de passation des						
	marchés publics						
				5.2. Renforcer les capacités des corps de	Rapports	ASCE, IGF, IT	permanente
				contrôle		Cour des	
						comptes	
				5.3. Augmenter la part de l'aide sous forme	dld	MEF/SP PPF	2012
				d'appuis budgétaires et faire évoluer les		et DGCOOP	
				paniers communs vers des appuis budgétaires			
				sectoriels.			
Indicateur 6.	Réduire de deux	102	44	6.1 Rationaliser l'utilisation des unités	PIP	MEF/DG-	2011
Renforcer les	tiers ie nombre			parallèles en regroupant les projets et		COOP et	
capacités en évitant	d'unités parallèles			programmes dans le cadre d'appuis à des		DGEP	
les structures de mise				politiques sectorielles et thématiques			
en œuvre parallètes							
Indicateur 7		95%	%96	7.1. Fournir une programmation de l'aide sur	Matrice des	MEF/DG-	permanente
L'aide est davantage	prévisibilité des la apports d'aide de			trois ans accompagnée du calendrier des	bailleurs	COOP	
prévisible	donneurs			engagements et des décaissements afin de			
				permettre leur prise en compte dans le CDMT			

Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide au développement révisé (PANEA 2010 – 2012)

	Burkina Faso	Intermédiaire	cibles	Actions	Sources de	Responsables	Echéance
		pour le Burkina	2010		vérification		. ,
		2007		os o budace de Cetat			
			-	101-07-08-0-10			
Indicateur 9	Amener tous les	57%	%99	9.1. Augmenter la part de l'aide privilégiant les	Loi de finances	MEF/DGB	2012
Utilisation des	donneurs à utiliser des			programmes d'appui aux politiques			
procédures ou	procédures ou			sectorielles.			
dispositifs communs	dispositifs communs						
Indicateur 10 a)	Encourager tous les	13%	40%	10.a.1. Instituer des périodes sans mission	Périodes sans	- MEF (DG-	1er trimestre
Privilégier les missions	donneurs à privilégier				missions définies	(COOP);	2011
conjointes	les missions					- Ministères	
	conjointes					techniques	
				10.a.2. Elaborer et publier le calendrier des	Calendrier	- MEF (DG-	1er trimestre
				missions conjointes sur le site Web de la DG-	disponible sur le	C00P)	2011
				COOP	site Web	- PTF	
Indicateur 10 b)	Inciter les donneurs à	39%	%99	10.b.1. Recenser les études et travaux	Rapport	- MEF (DG-	1er trimestre
Encourager les analyses	réaliser des analyses			analytiques existants en vue de rationaliser	d'inventaire	COOP, DGEP)	2011
conjointes	conjointes			ופחן פעוניסון	disponible	- PTF	
				10.6.2. Publier sur le site web de la DG-COOP	Résultats des	MEF (DG-	1er trimestre
				les résultats des études et travaux analytiques	études et travaux	COOP)	2011
					analytiques publiés		

Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide au développement révisé (PANEA 2010 – 2012)

Axe 3. Gestion orientée vers les résultats et responsabilité mutuelle (9 actions).

Indicateurs de la	Objectifs pour le	Situation	Objectif		Sources de		
Déclaration de	Burkina Faso	Intermédiaire	s cibles		vėrification	Responsables	Echéance
Paris		pour le Burkina	2010	Actions			•••
		2007					
Indicateur 11	Mettre en place des	v	B ou A	11.1. Définir des indicateurs clés nationaux de résultat et de	Annexe du	MEF/DGEP	2012
Cadres orientés	cadres d'évaluation			réalisation au niveau stratégique et sectoriel; indicateurs qui	Document de la		
vers les résultats	et de suivi des			seront également utilisés par les bailleurs de fonds ;	stratégie		
	performances						
_	transparents						
				11.2. Mettre en place une cellule de suivi-évaluation auprès de	Rapport de suiv)	MEF/ DGEP	permanente
				chaque département ministériel en liaison avec 1% dispos)tif	évalua4ion	DG-COOP	
				ins4itution.el.			
				11.3. Améliorer la capacité d'absorption de l'aide par une	Rapport PIP	DG-COOP	permanente
· .				application claire et effective des textes législatifs et			
				règlementaires ainsi que par l'harmonisation et l'alignement des			
				procédures de gestion de l'aide;			
				11.4. Elaborer un programme d'activités annuelles portant sur la	Accords signés	Gvt (MEF)	2011
				programmation des besoins budgétaires, des appuis financiers,		PTF	
				des engagements financiers, des décaissements, des			
			•	évaluations conjointes et des missions regroupées par secteur			
				11.5. Mettre en place au sein du dispositif un Groupe conjoint	Arrêté de mise	MEF/DGCOOP	Septembre
				Gw/PTF pour le suivi de la mise en œuvre du PANEA.	en place du	PTF	2010
					Groupe conjoint		
				11.6. Suivre la mise en œuvre du PANEA révisé	Rapports de	Groupe conjoint	Permanent
					suivi	Gouvernement/PTF	
				11.7. Intégrer dans le RCD une partie faisant le bilan de la mise	RCD	MEF/DG-COOP	2010
				en œuvre de l'appropriation et de l'efficacité de l'aide			
				11.8. Etablir une grille de performance des donateurs.	Grille de	MEF/DG-COOP	
					performance		2010
				11.9. Renforcer des capacités des structures en charge des	Rapports de	MEF/DGEP	
				statistiques	formation		

ANNEXE 3: PROGRAMMATION BUDGETAIRE DU PANEA REVISE 2010-2012 (milliers de FCFA)

Axe 1. Renforcer l'appropriation du processus de développement

	Actions/Activités	Coût	•	Programmatic	Ę	Responsables
		prévisionnel	2010	2011 20	2012	
	Indicateur 1. Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles					
+	Elaborer une stratégie de développement nationale	PM				DGEP
1.1	 Elaborer un document de stratégie de développement (DOS) 	PM				DGEP
12	Etablir une définition claire des secteurs ainsi que des approches sectorielles.	245 000		245 000		
12.1.	✓ Elaborer un document définissant les secteurs.	20 000		20 000		DGEP
1,1.2.	✓ Elaborer les politiques sectorielles.	195 000		195 000		DGEP
1.3	Elaborer ou consolider les politiques sectorielles et thématiques retenues.	PM				DGEP
4.	Elargir les compétences du dispositif institutionnel en charge de la préparation et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement à celles relatifs aux politiques sectorielles et thématiques.	ΡM				DGEP; DGCOOP
1.5	Consolider la démarche participative au sein du dispositif institutionnel (désignation des représentants, opérationnalisation du dispositif).	PM				DGEP; DGCOOP
#.e	Tenir la cinquième Conférence de table ronde sur l'atteinte des OMD au Burkina Faso	ΡM				DGEP; DGCOOP
	indicateur 3. Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales					
3.1	Intégrer les financements des partenaires au sein des prioritès retenues par le PAP, par la programmation budgètaire et dans le cadre de programmes d'appui sectoriels	M				DGEP; DGCOOP
3.2	Mettre au point la division du travail en orientant les appuis des partenaires en fonction des priorités nationales et de leurs avantages comparatifs.	Md				DGCOOP
	Indicateur 4: Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné					
4.	4.1. Mettre en place une politique nationale d'amélioration de la gestion et de la performance des ressources humaines dans le cadre dg missions bien établies.	000 06	<u></u>	70000	20000	MFPRE
4.1.1	Elaborat)on de Il politi1ue nati/nale d'adaptation e4 de ges4ion des ressources humaines et son plan d'actions	000 06		70000	20000	MFPRE
4.2	Renforcer les capacités opérationnelles des structures appelées à jouer un rôle renforcé âans la mise en œuvre de la stratégie de développement du pays (DG-COOP, DGEP, DEP, DRH)	400 000		200 000	200 000	MFPRE; MEF;
						PTF

Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide au développement révisé (PANEA 2010 – 2012)

	Actions/Activités	Coût		Programmation	uo	Responsables
		prévisionnel	2010	2011	2012	
4.2.1	4.2.1 V Appui institutionnel	250 000		125000	125000	MFPRE; MEF;
						PTF
4.2.2	4.2.2 V Formations	150 000		75000	75000	MFPRE; MEF;
						PTF
4.3	Renforcer les capacités opérationnelles des structures déconcentrées et décentralisées.	PM	•			MFPRE; MEF;
				,		PTF
4.4	Préparer et lancer la première phase prioritaire d'un programme de formation y afférent.	Md				MFPRE; MEF;
						PTF
	Total Axe 1	735 000		515 000	220 000	

Axe 2. Mettre en place un partenariat plus ouvert et plus efficace

	Actions/Activités	Coût	<u> </u>	Programmation	1	Responsables
		prévisionnel	2010	2011	2012	
	Indicateur 5 : Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics					
5.	Appliquer les textes législatifs et règlementaires relatifs à la corruption et prendre des mesures dissuasives et répressives.	PM		!		ASCE
5.2	Renforcer les capacités des corps de contrôle (ASCE, IGF, IT, Cours des comptes)	225000	40000	110000	75000	ASCE; IGF; ARMP
5.2.1	✓ Appui institutionnel	150000	25000	75000	20000	ASCE; IGF; ARMP
5.2.2	✓ Formation	75000	15000	35000	25000	ASCE; IGF; ARMP
5.3	Augmenter la part de l'aide sous forme d'appuis budgétaires et faire évoluer les paniers communs vers des appuis budgétaires sectoriels.	25000		25000		SP/PPF DGCOOP
5.3.1	✓ Produire une étude d'impact sur la pratique de l'appui budgétaire au Burkina Faso	25000		25000		SP/PPF, DGCOOP
	indicateur 6. Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles					
6,1	Rationaliser l'utilisation des unités parallèles en regroupant les projets et programmes dans le cadre d'appuis à des politiques sectorielles et thématiques	PM			·	

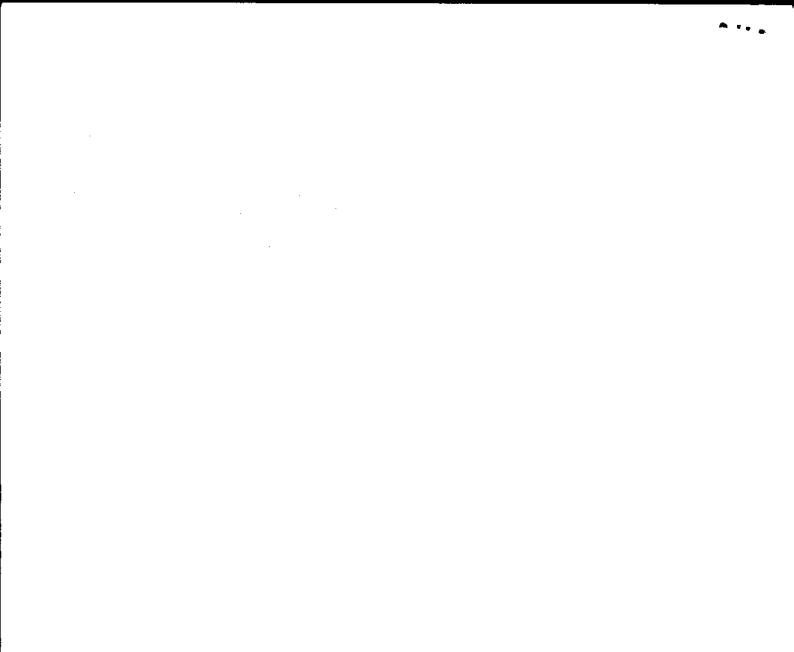
<u></u>	Actions/Activités	Coût	ā	Programmation		Responsables
		prévisionnel	2010	2011	2012	
6.1.1	✓ Réduire le nombre d'unités paraltèles de 102 à 44	PM				PTF; DGCOOP
	Indicateur 7. L'aide est davantage prévisible					
7.1	Fournir une programmation de l'aide sur trois ans accompagnée du calendrier des engagements afin de permettre leur prise en compte dans le CDMT et le budget de l'Etat	Md				Permanente
7.1.1		Ā				PTF; DGCOOP
	Indicateur 9. Utilisation des procédureô ou dispositifs communs					
9.1	Augmenter la part de l'aide privilégiant les programmes d'appui aux politiques sectorielles.	PM				DGEP
<u> </u> .	Indicateur 10 a) Privilégier les missions conjointes					
	10.a.1. Instituer des périodes sans mission	₩.				DG-COOP; Ministères techniques
	10.a.2. Etaborer et publier le calendrier des missions conjointes sur le site Web de la DG-COOP	₩d				DG-COOP; PTF
	Indicateur 10 b) Encourager les analyses conjointes					
	10.b.1. Recenser les études et travaux analytiques existants en vue de rationaliser feur exploitation	PM				DG-COOP, DGEP, PTF
	10.b.2. Publier sur le site web de la DG-COOP les résultats des études et travaux analytiques	Md				DG-C00P
<u> </u>	Total Axe 2	250 000	40 000	135 000	75 000	

Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide au développement révisé (PANEA 2010 – 2012)

Axe 3. Gestion orientée vers les résultats et responsabilité mutuelle (6 actions).

	Actions/Activités	Coût		Programmation		Responsabl
		prévisionnel	2010	2011	2012	es
:	indicateur 11: Cadres orientés vers les résultats					
11.1	Définir des indicateurs clés nationaux de résultat et de réalisation au niveau stratégique et sectoriel; indicateurs qui seront également utilisés par les bailleurs de fonds ;	15000		15000		
11.1.1	✓ Elaborer des indicateurs clés nationaux de résultat et de réalisation au niveau stratégique et sectoriel; qui seront également utilisés par les bailleurs de fonds	15000		15000		DGEP
11.2	. Mettre en place une cellule de suivi-évaluation auprès de chaque département ministériel en liaison avec le dispositif institutionnel	PM				
11.2.1	✓ Mettre en place au sein des différentes DEP, une cellule de suivi-évaluation	M				DGCOOP, DGEP
11.3.	Améliorer la capacité d'absorption de l'aide par une application claire et effective des textes législatifs et règlementaires ainsi que par l'harmonisation et l'alignement des procédures de gestion de l'aide; et règlementaires ainsi que par l'harmonisation et l'alignement des procédures de gestion de l'aide;	Σ. Σ.				
11.3.1	V Rendre effective la simplification des procédures des PTF et éliminer les inerties au niveau de l'Administration	PM				PTF,DGCOO P
4.14	Elaborer un programme d'activités annuelles portant sur la programmation des besoins budgétaires, des appuis financiers, des engagements financiers, des décaissements, des évaluations conjointes et des missions regroupées par secteur	2000		2000		
11.4.1		2000		2000		DGB/DGCO OP
11.5.	Mettre en place au sein du dispositif un Groupe conjoint GWPTF pour le suivi de la mise en œuvre du PANEA.	Md				
11.5.1	 Elaborer et adopter l'arrête portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Groupe conjoint Gouvernement/PTF 	M M				DGCOOP
11.6	Suivre la mise en œuvre du PANEA révisé	132000	10000	103000	19000	DGCOOP
11.6.1	 Production et dissémination des rapports périodiques de mise en œuvre du PANEA révisé et de la déclaration de Paris 	57000	10000	28000	19000	DGCOOP

	Actions/Activités	Coût		Programmation	E	Responsabl
		prévisionnel	2010	2011	2012	69
11.6.2	11.6.2 V Réaliser l'enquête 2011 de suivi de la déclaration de Paris	00009	0	00009		DGCOOP
11.6.3	11.6.3 ✓ Participer au forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide	15000	0	15000		DGCOOP
11.7	Intégrer dans le RCD une partie faisant le bilan de la mise en œuvre de l'appropriation et de l'efficacité de l'aide	PM				DGCOOP
11.8	11.8. Etablir une grille de performance des donateurs.	Δ				MEF/DG- COOP
11.9	Renforcer des capacités des structures en charge des statistiques	Md				MEF/DGEP
	Total Axe 3	152000	0	123	19	
	TOTAL GENERAL	1 137 000	50 000	773 000	314 000	



.